

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 598 305

②1 N° d'enregistrement national :

86 03561

⑤1 Int Cl⁴ : A 47 B 46/00.

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

②2 Date de dépôt : 13 mars 1986.

③0 Priorité :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : *MOBIJER, société anonyme.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Guy Giraud.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 46 du 13 novembre 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

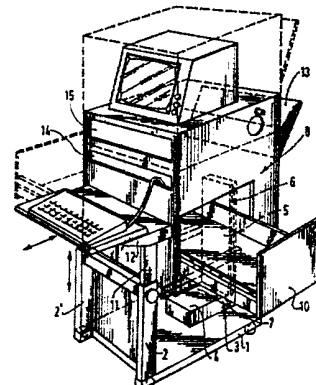
Demande de certificat d'utilité résultant de la transformation de la demande de brevet déposée le 13 mars 1986 (art. 20 de la loi du 2 janvier 1968 modifiée et art. 42 du décret du 19 septembre 1979).

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Bloch.

⑤4 Meuble pour éléments de micro-informatique.

⑤7 Meuble destiné à recevoir divers éléments de micro-informatique du type constitué essentiellement d'un bloc muni à sa partie intérieure haute d'un compartiment débouchant sur sa face avant et destiné au logement d'au moins une unité centrale, à sa partie basse d'un compartiment débouchant par exemple sur une de ses faces latérales et dans lequel est monté coulissant un tiroir destiné à recevoir l'imprimante et sur sa face avant d'une tablette, en principe coulissante, destinée à supporter le clavier de l'appareil, caractérisé par le fait que le bloc 8 ainsi que la tablette 12 support du clavier sont montés déplaçables verticalement par rapport au socle 1 du meuble.



FR 2 598 305 - A3

La présente invention concerne un meuble destiné à recevoir divers éléments de micro-informatique, notamment l'unité centrale, le clavier, l'imprimante et son chargeur à papier, les disquettes etc... et à supporter l'écran.

5

On a déjà proposé des meubles de ce type constitués par un bloc sensiblement parallélépipédique monté fixe sur un socle à roulettes, et muni à sa partie intérieure haute d'un compartiment débouchant sur sa face avant et destiné au logement d'au moins une unité centrale, à sa partie basse d'un compartiment débouchant par exemple sur une de ses faces latérales et dans lequel est monté coulissant un tiroir destiné à recevoir l'imprimante et sur sa face avant d'une tablette, en principe coulissante, destinée à supporter le clavier de l'appareil.

10

15

Le but recherché par l'invention était la réalisation d'un meuble de ce type perfectionné de façon à lui conférer une pluralité de caractéristiques avantageuses difficiles à concilier, à savoir, notamment la protection des machines et des informations, un haut niveau ergonomique, une bonne mobilité et un encombrement réduit.

25

A cet effet, l'invention prévoit en premier lieu de monter le bloc, servant de logement aux éléments de micro-informatique ainsi que la tablette support du clavier, non plus fixes sur le socle, mais déplaçables verticalement par rapport à celui-ci.

30

Grâce à cet agencement, l'écran, qui repose à la partie supérieure du caisson, devient déplaçable en hauteur indépendamment du clavier, ce qui est très satisfaisant du point de vue ergonomie.

35

Dans une réalisation particulière de l'invention, le

5 socle porte, à l'avant, deux montants verticaux sur
lesquels est montée, coulissante en hauteur, la tablet-
te support de clavier et à l'arrière, des moyens de sup-
port du bloc et des moyens de déplacement en hauteur
desdits moyens de support.

10 Les moyens de support du bloc peuvent être constitués,
par exemple, par des bras horizontaux parallèles montés
coulissants en hauteur sur une plaque verticale fixée
sur le socle.

15 En ce qui concerne l'imprimante, celle-ci peut avanta-
geusement être portée par un tiroir coulissant monté
sur des rails de guidage agencés de façon à permettre
de le faire déboucher, au choix, sur l'une ou sur l'autre
des faces latérales dudit bloc.

20 D'autres détails de réalisation de l'invention ressor-
tiront de la description qui va suivre d'un exemple de
réalisation de meuble selon l'invention, description
faite en se référant au dessin annexé sur lequel

- 25 - la figure 1 est une vue en perspective du meuble
- la figure 2 est une vue en perspective du support de
bloc, et
- la figure 3 est une vue en coupe selon la ligne III-III
de la figure 2.

30 Dans l'exemple représenté, le meuble comporte essentiel-
lement une plaque-socle (1) sur laquelle sont fixés
deux montants verticaux (2, 2') à l'avant, et un sup-
port en L (3) dont l'un des bras (4) est horizontal et
fixé dans l'axe du socle (1) et l'autre bras est un pla-
teau vertical (5).

35

Dans la partie médiane du plateau (5), est ménagé un
interstice (20), s'étendant sur une partie de la hau-

teur de ce plateau (5). Dans cet interstice, peut coulisser verticalement un ensemble constitué par un manchon fileté (21) auquel sont fixées deux tiges horizontales (22, 22') débouchant, par deux pièces de guidage (23, 23'), dans des rainures ménagées sur les faces latérales du plateau (5). Ces pièces (23, 23') portent, respectivement, les bras horizontaux (7, 7') parallèles. Le manchon fileté (21) engrène avec une vis verticale (24), raccordée, à son extrémité inférieure à un engrenage de commande, non représenté, logé dans le bras (4) du support en L.

Sur ces bras (7), déplaçables donc en hauteur, repose un caisson, ou bloc (8) parallélépipédique, à l'intérieur duquel des plaques horizontales délimitent deux compartiments (9, 9') en partie haute et le logement (10) en partie basse.

Le logement du tiroir (10) débouche sur les deux faces latérales du caisson (8) et des moyens de guidage, connus en soi, permettent d'extraire le tiroir (10) des deux côtés du meuble. Ce tiroir (10) est prévu, en principe, pour recevoir une imprimante, et les compartiments (9, 9') chacun une unité centrale.

Dans les montants (2, 2') sont logés coulissants verticalement, deux supports (11) de tablette (12) destinée à supporter le clavier, lui-même déplaçable horizontalement par coulissement.

L'écran (30) est posé sur le dessus du caisson (8). Un volet (13) permet l'introduction et l'amenée des unités centrales dans leurs compartiments (9, 9').

Les dimensions relatives du caisson (8) et des montants (2) sont telles qu'en position basse du caisson, les fenêtres (14 ou 15) se trouvent obstruées par la tablette (12)

assurant ainsi une sécurité supplémentaire pour le matériel logé dans les compartiments (9, 9').

5 Les faces latérales du caisson pourraient se prolonger en hauteur pour assurer également le logement de l'écran. Une fenêtre serait alors évidemment prévue sur l'avant et un volet de fermeture sur l'arrière, ce dernier pourrait être constitué par le prolongement du volet 13 des logements des unités centrales.

10

Comme cela résulte de ce qui précède, le meuble selon l'invention présente les propriétés recherchées, à savoir une bonne protection des machines et surtout un haut niveau ergonomique, du fait des grandes facilités de réglage en hauteur du clavier et de l'écran.

15

REVENDEICATIONS

5 1.- Meuble destiné à recevoir divers éléments de micro-
informatique, notamment l'unité centrale, le clavier,
l'imprimante et son chargeur à papier, les disquettes
etc.. et à supporter l'écran, du type constitué essen-
tiellement d'un bloc, ou caisson, sensiblement parallé-
lèpipédique, monté sur un socle à roulettes et muni à
sa partie intérieure haute d'un compartiment débouchant
10 sur sa face avant et destiné au logement d'au moins une
unité centrale, à sa partie basse d'un compartiment dé-
bouchant par exemple sur une de ses faces latérales et
dans lequel est monté coulissant un tiroir destiné à
recevoir l'imprimante et sur sa face avant d'une tablet-
15 te, en principe coulissante, destinée à supporter le
clavier de l'appareil, caractérisé par le fait que le
bloc (8) servant de logement aux éléments de micro-
informatique ainsi que la tablette (12) support du cla-
vier, sont montés déplaçables verticalement par rapport
20 au socle (1) du meuble.

2.- Meuble selon la revendication 1, dans lequel le so-
clic (1) porte à l'avant, deux montants (2,2') verticaux
sur lesquels est montée, coulissante en hauteur, la ta-
25 blette (12) et à l'arrière, des moyens de support (3,7,7')
dudit bloc (8) et des moyens de déplacement en hauteur
(21, 24) desdits moyens de support.

3.- Meuble selon la revendication 2 dans lequel les
30 moyens de support du bloc comportent deux bras horizon-
taux, parallèles (7,7') montés coulissants en hauteur
sur une plaque verticale (5) fixée sur le socle (1).

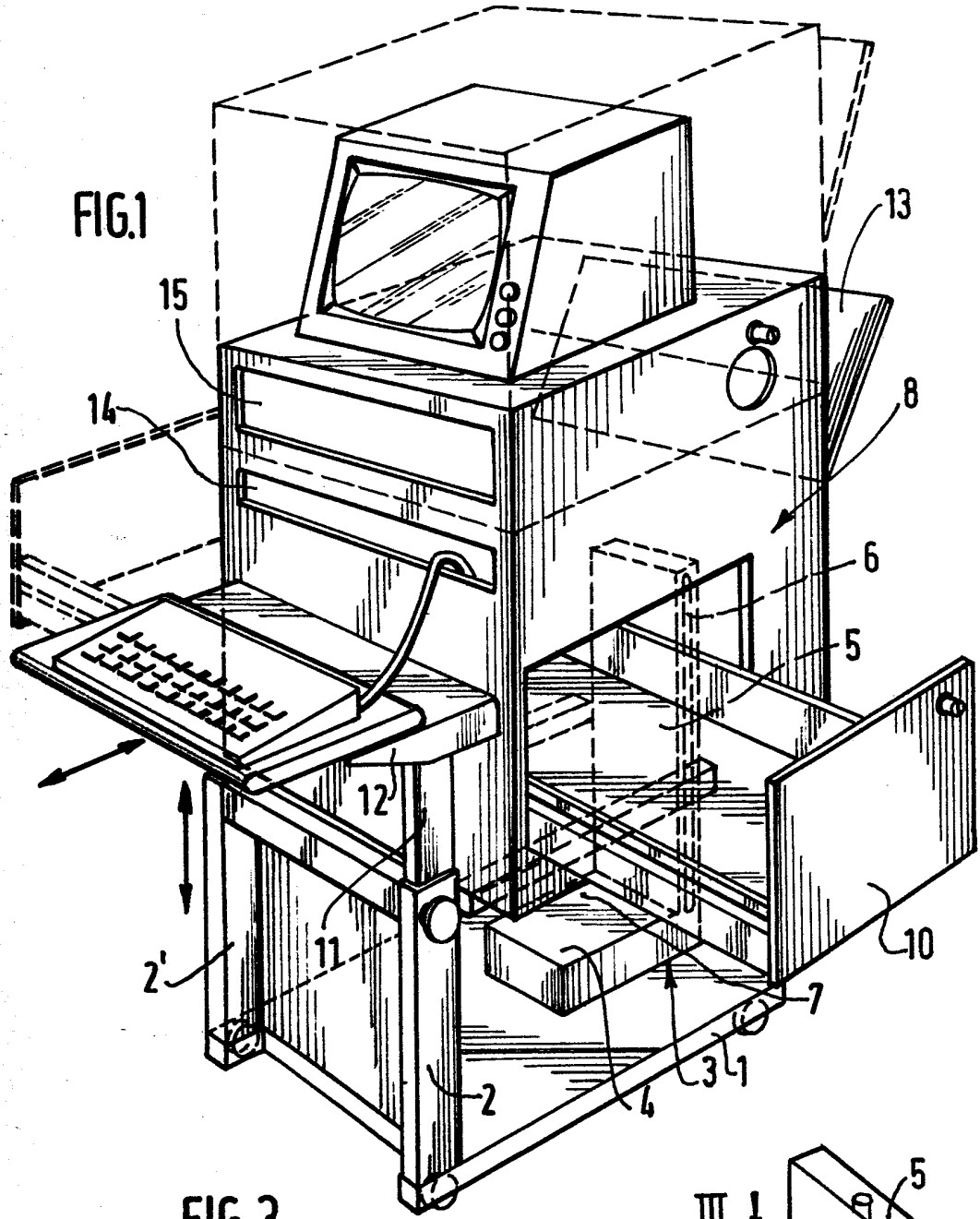


FIG. 1

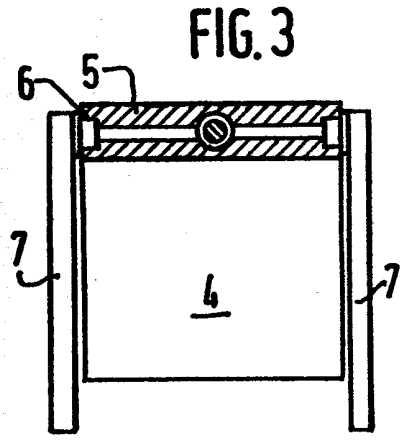


FIG. 3

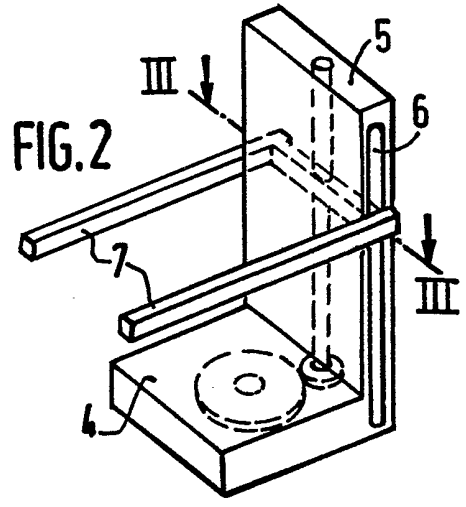


FIG. 2